



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DE L'AUBE**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**spécial n°56 du 20 septembre 2019**

# SOMMAIRE

**PRÉFECTURE DE L'AUBE.....3**

**Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales.3**

*BEMP2019263-0001 – Arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 relatif à la liste des candidatures à l'élection 2019 de trois membres du tribunal de commerce de Troyes.....3*

# PRÉFECTURE DE L'AUBE

## Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et des Collectivités Locales – Service des Collectivités Locales

*BEMP2019263-0001 – Arrêté préfectoral du 20 septembre 2019 relatif à la liste des candidatures à l'élection 2019 de trois membres du tribunal de commerce de Troyes.*



PRÉFET DE L'AUBE

PRÉFECTURE

Troyes, le 20 septembre 2019

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA  
LÉGALITÉ ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

ARRÊTÉ N° BEMP2019263-0001

BUREAU DES ÉLECTIONS ET DES MISSIONS DE  
PROXIMITÉ

Liste des candidats à l'élection 2019 de trois membres  
du tribunal de commerce de Troyes

LE PRÉFET DE L'AUBE  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de commerce et, notamment, ses articles L.723-1 et suivants et R.723-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n° BEMP2019247-0001 du 4 septembre 2019 et l'arrêté modificatif n° BEMP2019256-0001 du 13 septembre 2019 convoquant le collège électoral à l'effet de procéder à l'élection en 2019 de trois membres du tribunal de commerce de Troyes ;

VU les déclarations de candidatures enregistrées à la préfecture de l'Aube, à la date du 19 septembre 2019 à 18 heures ;

CONSIDÉRANT que ces déclarations remplissent les conditions fixées par le code de commerce ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de l'Aube,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – En vue du scrutin du mercredi 9 octobre 2019, la liste des candidats aux fonctions de membres du tribunal de commerce de Troyes est arrêtée comme suit :

**Pour un mandat de quatre ans :**

M. MOSKAL Jean-Pierre

**Pour un mandat de deux ans :**

M. DURAND Patrick  
M. LE CORRE Hervé

**ARTICLE 2** – La secrétaire générale de la préfecture de l'Aube est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à la préfecture de l'Aube et dont une copie sera adressée au procureur général de la cour d'appel de Reims, au président du tribunal de grande instance de Troyes, au président du tribunal de commerce de Troyes, au président et aux membres de la commission électorale, au président de la chambre de commerce et au greffier du tribunal de commerce.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,



Sylvie CENDRE